

Direction pour la Durabilité

Politique de durabilité

Accordée lors de la réunion du Conseil d'administration de Creand Crédit Andorrà le 31 janvier de 2023.

Índice

1. Introduction	3
1.1 Antécédents	3
2. Aplicación	3
2.1 Cadre de référence	4
3. Règles générales	5
4. Objectifs de base	7
5. Engagements envers les principaux groupes d'intérêt	8
5.1 Clients	8
5.2 Actionnaires	9
5.3 Employés	9
5.4 Communauté	10
5.5 Fournisseurs	10
5.6 Médias	11
6. Transparence	11
7. Cadre de gouvernance	11
7.1 Structure de gouvernance, rôles et fonctions	12
8. Suivi, vérification, adoption et diffusion de la politique	12

1. Introduction

1.1 Antécédents

Crédit Andorrà, SA (ci-après, Creand Crédit Andorrà ou « l'Entité ») a un solide engagement envers la durabilité, dont les bases sont des principes d'action et de gestion économique responsables orientés vers le développement économique et social des personnes et du pays, tout en tenant compte des trois aspects du développement durable : l'aspect environnemental, social et de bonne gouvernance (ESG, mêmes sigles qu'en anglais).

On entend par développement durable le développement qui répond aux besoins du présent sans nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Ces principes d'action et de gestion responsable font partie de la mission et des valeurs de l'Entité.

La mission de Creand Crédit Andorrà est de contribuer au développement économique des actionnaires, des clients et des employés et au progrès de la société andorrane. La mission se concrétise par des valeurs d'empathie et de proximité, l'âme pionnière, l'aptitude au service et à l'engagement social.

C'est dans ce cadre que l'Entité construit son objectif de promouvoir une banque engagée dans la croissance de l'entité et dans le progrès des personnes et du pays.

La trajectoire de Creand Crédit Andorrà en matière de développement durable est un exemple de l'engagement et de l'âme pionnière de l'Entité qui, en 1987, a créé la Creand Fundació ; en 1998, a adhéré au Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et en 2004 a créé le Système de Gestion Environnementale.

En 2015, elle a renforcé cet engagement en signant le Pacte mondial des Nations Unies, l'inclusion des Objectifs de développement durable (ODD) comme plan d'action et la signature, en tant que membre de plein droit, de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement. À cet égard, en 2021 l'Entité est devenue officiellement signataire des Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI, comme preuve de son engagement stratégique en matière d'environnement.

2. Application

Dans ce but, et conformément à l'article 4 du Règlement du Conseil d'Administration, la Politique de Durabilité est présentée, annulant la Politique de Responsabilité Sociale Corporative du 17 décembre 2020.

La présentation devant le Conseil d'administration de la Politique de Durabilité relève de l'administrateur délégué, conformément à l'article 4.3. du Règlement du Conseil d'administration. L'organe de direction pour la durabilité est l'organe chargé d'en rédiger les nouvelles lignes, sur l'ordre de l'administrateur délégué.

Une fois validée, et conformément à ce qui est prévu dans la Politique Interne du groupe Creand (ci-après « le Groupe »), cette politique est applicable en première instance par Creand Crédit Andorrà, SA. En outre, elle s'applique à toutes les sociétés et filiales du Groupe, y compris la Creand Fundació, dans la mesure où elle prétend établir les principes de base et la structure de référence de la gestion sur l'environnement, tout en servant de base pour consolider son intégration au modèle d'entreprise et à ses lignes stratégiques.

Les entités du Groupe concernées sont responsables de l'élaboration et de l'adoption de la réglementation interne propre, par le biais des organes de gouvernance respectifs. Cette réglementation couvre ce qui est prévu dans cette politique, et qui s'ajuste aux exigences des normes et de la réglementation en vigueur.

L'adoption et l'application postérieure de cette politique doivent être un moyen pour consolider la réputation et la durabilité du projet entrepreneurial du Groupe et les principes fondamentaux de la gestion pour affronter l'avenir.

Cette politique est communiquée à toutes les personnes de l'organisation et est à disposition des parties prenantes concernées.

2.1 Cadre de référence

Dans la volonté d'accroître l'engagement de l'Entité quant à la durabilité et la responsabilité sociale, différentes structures et initiatives internationales ont été prises en compte pour élaborer cette politique. Les suivantes en font partie :

- Le Pacte mondial des Nations Unies et les 10 principes en découlant concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
- Les Objectifs de développement durable (ODD) soutenus par les Nations Unies qui marquent un plan d'action à la mise en place de l'Agenda 2030.
- Les Principes de banque responsable, provenant de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI).

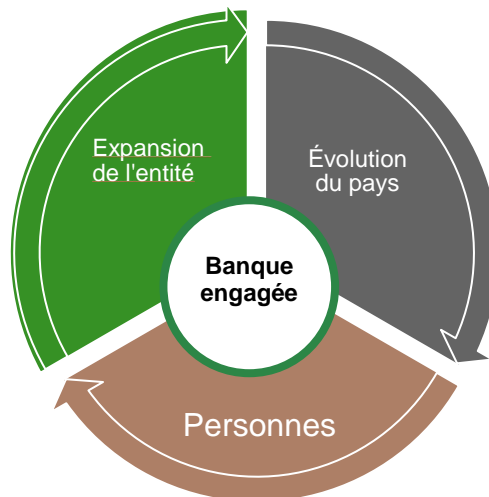
En outre, et en accord avec l'âme d'entité pionnière de Creand Crédit Andorrà, le cadre réglementaire international et andorran ainsi que les adhésions et les déclarations des institutions de la Principauté sont prises en compte. Nous soulignerons les suivantes :

- Loi 21/2018, du 13 septembre, en faveur de la transition énergétique et sur le réchauffement climatique (Litecc - LTECV en français).
- La Stratégie énergétique nationale et la lutte contre le réchauffement climatique.
- L'Accord reconnaissant la crise climatique et la déclaration d'état d'urgence climatique et environnementale de la part du Conseil Général (parlement).
- Le plan H-23, plan d'action du gouvernement d'Andorre aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD).
- L'accord de Paris qui prévoit un cadre global afin d'éviter les dangers du réchauffement climatique et qui limite le réchauffement global bien au-dessous de 2°C tout en maintenant les efforts pour le limiter à 1,5°C.
- Le plan d'action pour la finance durable de l'Union européenne, qui marque l'itinéraire à suivre afin d'accroître le rôle des finances dans la construction d'une économie permettant d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris et de l'agenda de l'UE pour le développement durable.

En outre, cette politique recueille d'autres innovations non applicables de manière directe en Andorre, mais qui contribuent à la résilience du Groupe en termes de durabilité, notamment concernant la réglementation et la législation qui ne cessent de croître.

3. Règles générales

L'objectif de Creand Crédit Andorrà quant à la durabilité encourage la transformation durable de son modèle d'entreprise et d'affaires par le biais d'un modèle de **banque engagée** entraînant l'expansion de l'entité et l'évolution des personnes et du pays.



La banque engagée devient la structure à partir de laquelle l'Entité développe des initiatives intégrant durabilité dans sa stratégie globale et crée de la valeur pour les groupes d'intérêt importants : les clients, les actionnaires, les employés, la communauté, les fournisseurs et les médias.

L'application de cette politique implique la présence des règles générales d'action suivantes, tenant compte des trois aspects de la durabilité (ESG) :

Environnement

En 2004, Creand Crédit Andorrà a mis en place un système de gestion environnementale basée sur les directives établies dans la norme ISO 14001.

- La gestion de l'environnement fait partie de l'action responsable du Groupe, tant pour la minimisation des impacts les plus importants sur l'environnement que pour la lutte contre le réchauffement climatique.
- Améliorer le comportement en matière d'environnement en identifiant, évitant et corrigeant de manière permanente les aspects et les impacts environnementaux produits par l'activité dans le cadre d'une amélioration continue du système de gestion.
- Gérer de manière efficace les ressources (énergie, eau et matériaux) et minimiser l'impact sur l'environnement grâce monitoring et au contrôle de la consommation et à l'amélioration continue des procédés et de la gestion interne.
- Gérer les résidus de manière optimale grâce au tri sélectif en insistant sur sa mise en valeur tout en minimisant la production de résidus.
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre et soutenir les initiatives visant à leur réduction, compensation et adaptation.

- Incorporer les risques sur l'environnement dans la gestion des risques d'entreprise.
- Utiliser des critères environnementaux et sociaux dans l'acquisition de biens et de services (achats verts).
- Miser sur le financement de projets pour encourager l'utilisation d'énergies propres, améliorer l'efficacité énergétique et aller de l'avant dans l'introduction de critères environnementaux dans les politiques de financement et les produits d'investissement.
- Étendre l'engagement envers l'environnement et encourager une attitude responsable par des formations et des campagnes de sensibilisation auprès des employés, des clients et de la société en général.
- Manifester l'engagement concernant l'environnement en soutenant des initiatives en la matière.
- Respecter la législation en vigueur en matière d'environnement ainsi que les engagements pris de manière volontaire.

Social

- Aller de l'avant pour consolider un modèle de société basé sur le respect des droits humains, la non-discrimination des personnes et le respect des libertés individuelles.
- Renforcer l'évolution d'Andorre par des initiatives visant à produire de la valeur.
- Promouvoir au sein de l'Entité des initiatives favorisant l'égalité entre tous les employés et l'ensemble de la société andorrane.
- Mettre en place des actions internes contribuant à la réduction des écarts salariaux entre employés.
- Favoriser une hygiène de vie saine pour la santé physique et émotionnelle des employés, des collaborateurs et du reste de la communauté.
- Mettre en place des actions au profit de la conciliation professionnelle des employés pour le bénéfice global de la communauté.
- Préserver l'engagement envers le pays à travers la Creand Fundació dans les domaines de l'éducation, l'action sociale et la culture.
- Contribuer à l'inclusion financière de tous les groupes sociaux.
- Maintenir une présence sur l'ensemble du territoire grâce au réseau de bureaux.

Bonne gouvernance

- Assurer, en tant qu'entité signataire du Pacte mondial, que l'activité du Groupe s'effectue dans le respect des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance afin de garantir la viabilité présente et future du Groupe.
- Respecter rigoureusement les lois en vigueur sur les territoires où le Groupe intervient.
- Favoriser les pratiques de marché libre et mettre en place des mécanismes efficaces pour la prévention, le contrôle et la sanction de toute pratique de corruption qui pourrait être mise en évidence au sein du Groupe.
- Empêcher et éviter, autant que possible, que les produits et les services du Groupe puissent être utilisés pour la pratique de comportements illicites tels que le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux ou tout autre délit financier.

- Gérer prudemment tous les risques, qu'ils soient financiers ou non, conformément au cadre d'appétit pour le risque adopté par l'Entité.
- Inclure l'environnement dans la gestion des risques, en intégrant de manière progressive les risques climatiques et de durabilité dans la gestion traditionnelle des risques, y compris toutes les politiques, modalités et méthodologies connexes, tels que le cadre d'appétit pour le risque adopté par l'Entité, la Politique en matière d'investissement et de gestion des risques, etc., dans l'objectif d'évoluer vers l'intégration des risques climatiques et de durabilité dans le cadre des processus opérationnels, leur surveillance et diffusion postérieure.
- Favoriser le fait de tenir en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans les politiques de rémunérations.
- Encourager l'attitude responsable parmi les personnes du Groupe qui doivent respecter et mettre en pratique le Code d'éthique, en plus de Politique d'investissement et gestion des risques la Politique de conformité réglementaire, la Politique de prévention du blanchiment de capitaux ou de valeurs et du financement du terrorisme, et la Politique de protection des investisseurs.
- Mettre en place des canaux de communication et de dialogue avec les groupes d'intérêt et assurer la transparence d'une communication responsable afin d'instaurer la crédibilité et la confiance.

4. Objectifs de base

Cette politique doit contribuer à :

- Faciliter l'accomplissement des objectifs stratégiques du Groupe à partir du modèle de banque engagée qui tient compte des facteurs de durabilité dans la stratégie générale de l'activité.
- Aller de l'avant concernant la finance durable grâce à l'inclusion des critères ESG dans les décisions commerciales et d'investissement.
- Encourager la création de valeurs pour les groupes d'intérêt et se diriger vers le progrès social et environnemental.
- Optimiser les impacts positifs de l'activité sur les différents territoires où le Groupe intervient et minimiser autant que possible les impacts négatifs.
- Participer à ce que le Groupe soit reconnu de manière externe pour ses pratiques de gestion et de promotion d'initiatives basées sur le modèle de banque engagée.
- Soutenir une culture de comportements éthiques, responsables et durables afin d'obtenir crédibilité et confiance dans ses relations avec les groupes d'intérêts, en donnant à chacun d'eux une réponse équilibrée et inclusive.
- Mettre en avant les Objectifs de développement durable et l'application des principes du Pacte mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
- Mettre en place les Principes de banque responsable de l'UNEP Fi ainsi que toutes les initiatives réalisées par le Groupe dans le cadre de la finance durable dans une approche matricielle et/ou restreinte aux filiales, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

5. Engagements envers les principaux groupes d'intérêt

Les principaux groupes d'intérêt définis par Creand Crédit Andorrà sont les clients, qui sont au centre des décisions commerciales et notre raison d'être ; les actionnaires, en tant que propriétaires ; les employés, qui sont l'atout majeur et l'élément-clé pour atteindre les objectifs ; la communauté, sur laquelle les répercussions de l'impact du progrès et du développement économique, social et environnemental auront lieu ; les fournisseurs, pour leur importance afin d'assurer un service de qualité et sécurisé ; et les médias, pour leur capacité d'informer et leur répercussion sur la société dans un monde de plus en plus transparent.

Creand Crédit Andorrà mise sur un dialogue constant et fluide avec les principaux groupes d'intérêt afin de connaître et d'intégrer leurs attentes de façon structurée et alignée sur la stratégie de l'Entité.

C'est pourquoi, l'Entité prévoit différents canaux de communication et de dialogue qui nous permettent d'assurer une gestion efficace et transparente de nos groupes d'intérêt et d'assurer ainsi la création de valeurs durables à long terme, tout en essayant d'atteindre des modèles compétitifs et responsables pouvant gérer correctement les risques et les opportunités économiques, sociales, éthiques et environnementales.

Ci-dessous, les engagements du Groupe avec ses principaux groupes d'intérêt sont définis.

5.1 Clients

Le client est la raison d'être du Groupe. Les services proposés sont toujours orientés en vue de bénéfices pour le client, de la satisfaction à ses besoins et ceux du milieu dans lequel il évolue.

L'honnêteté associée à la tâche et aux services que le Groupe offre répondent à une vision transversale dans le but ultime d'atteindre la qualité maximum et une amélioration incessante conduisant au maintien et au renforcement de la confiance avec les clients.

Le Groupe s'engage à :

- Promouvoir la généralisation de l'accès responsable aux services financiers, tout en préservant un modèle bancaire et d'assurance fondé sur un service personnalisé de qualité, innovateur et adapté aux besoins du client.
- Avoir l'ambition du progrès permanent afin d'être la meilleure banque pour les clients, au moyen de produits et de services actuels faisant la différence.
- Incorporer les aspects environnementaux et sociaux dans l'élaboration de l'offre de produits et de services.
- Obtenir une qualité optimale du service avec un suivi régulier de la satisfaction des clients et instaurer des actions d'amélioration permanente.
- Aider les clients à prendre des décisions financières éclairées, en leur apportant une information transparente, responsable et honnête sur les caractéristiques et conditions des produits et des services et en les éduquant sur le plan financier.
- Commercialiser les produits et les services conformément à la législation en vigueur concernant la protection des droits du client et l'éthique publicitaire.
- Renforcer la communication à travers les canaux disponibles (traditionnels et numériques) afin de répondre à la nécessité d'échanges, qui se caractérise par son aspect instantané, d'accessibilité à l'information, de ciblage et de sécurité.
- Assurer la sécurité des bureaux, les opérations des clients et la confidentialité concernant la gestion des données personnelles afin de protéger efficacement l'information de manière préventive.

- Offrir des prestations aux clients en mettant en valeur les parrainages et les collaborateurs que le Groupe dynamise.

5.2 Actionnaires

Le Groupe œuvre pour mettre à disposition des actionnaires les outils et les canaux permettant de faciliter leur implication et communication avec l'entité.

Le Groupe s'engage à :

Veiller sur des résultats économiques constants et durables.

- Assurer un traitement égalitaire entre actionnaires et contribuer à l'exercice de leurs droits.
- Présenter des informations claires, complètes et honnêtes aux actionnaires qui intègrent les aspects financiers et non financiers du Groupe, et favoriser la participation éclairée à l'assemblée générale des actionnaires.
- Mettre à leur disposition les informations nécessaires afin qu'ils puissent exercer correctement leurs droits en tant qu'actionnaires.

5.3 Employés

Les professionnels qui forment le Groupe en sont l'atout majeur. La qualité du service, son efficacité et son rendement ainsi que la préservation des valeurs dépendent d'eux.

Le Groupe s'engage à :

- Renforcer la gestion du personnel concernant les droits du travail reconnus par la loi, le respect de la diversité, l'égalité des chances et la non-discrimination quelle qu'elle soit.
- Proposer des postes de travail stables et de qualité qui stimulent le développement professionnel et renforcent la fidélisation des talents en appréciant les mérites de chaque personne afin de répondre efficacement et de manière productive aux défis du secteur.
- Adapter la formation afin de répondre aux besoins du secteur et du marché.
- Proposer de précieux avantages sociaux, favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée et favoriser des activités portant à la cohésion, au travail en équipe et au sentiment d'appartenance.
- Assurer un lieu de travail sûr par le biais de l'identification des risques sur les lieux de travail, de la formation pour la prévention des risques du travail et de l'élaboration des plans d'urgence et d'évacuation, ainsi que la préservation de la santé de tous les employés.
- Favoriser le dialogue et la communication interne à travers les nombreux canaux bidirectionnels et unidirectionnels.

- Encourager les comportements¹ que la Haute Direction considère comme essentiels pour l'évolution de la carrière professionnelle des employés.

5.4 Communauté

Le Groupe, conjointement et parallèlement à la Creand Fundació, encourage une vaste gamme d'activités propres ou en collaboration avec des tiers afin de participer au développement économique et social du territoire.

Le Groupe s'engage à :

- Apporter son soutien au développement social là où le Groupe intervient, par le biais de l'activité financière ainsi que d'initiatives apportant de la valeur à l'ensemble de la communauté, sous forme de collaborations et de parrainages qui stimulent l'activité des principaux secteurs économiques, plus spécialement en Andorre.
- Favoriser les initiatives dans les domaines de l'éducation, la culture et l'action sociale afin de fournir à la société andorrane les outils nécessaires à son bien-être et à sa croissance future.
- Diffuser sur le marché, de manière transparente, les informations financières et non financières pertinentes, anticiper les tendances de la réglementation dans le but d'optimiser le positionnement du Groupe et de maintenir une attitude de collaboration participative avec les organismes de réglementation afin de préserver la confiance et la bonne réputation.
- Renforcer les formations dans le but de renforcer et d'élargir les connaissances.

5.5 Fournisseurs

La volonté du Groupe est d'étendre aux fournisseurs l'engagement quant aux bonnes pratiques entrepreneuriales en tenant compte des critères d'éthiques, environnementaux et sociaux.

Le Groupe s'engage à :

- Privilégier autant que possible les achats à des fournisseurs locaux dans le but de dynamiser l'économie du territoire.
- Encourager les pratiques responsables parmi les fournisseurs par l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les clauses des contrats, et s'assurer qu'ils respectent les droits de l'homme et les droits du travail.
- Assurer la transparence et l'impartialité lors des recrutements.

¹ Travail, responsabilité, attitude positive, prise de décisions, productivité, efficacité, communication interne, vision globale, ambition et fierté d'appartenance.

5.6 Médias

La volonté du Groupe est de gérer de manière efficace et productive la communication concernant ses activités et ses opérations.

Le Groupe s'engage à :

- Faciliter le travail des médias dans les pays où il intervient, et spécialement en Andorre.
- Fournir des informations complètes, transparentes, claires et honnêtes lorsqu'il s'agit de fournir des informations sur l'activité financière ou non financière du Groupe.
- Promouvoir une interaction instantanée et immédiate avec la communauté numérique à travers les réseaux sociaux.
- Participer à des forums, des conférences et d'autres événements en lien avec l'entreprise et la durabilité.

6. Transparence

Creand Crédit Andorrà s'engage à fournir des informations complètes, transparentes, claires et honnêtes lorsqu'il s'agit de fournir des informations sur l'activité financière ou non financière du Groupe, tout en répondant aux exigences et aux attentes de ses principaux groupes d'intérêt.

À cet égard, l'Entité adopte avec détermination des pratiques de communication responsable qui évitent la manipulation de l'information et préserve l'intégrité et l'honneur et qui assurent une concurrence loyale lorsque le Groupe exerce son activité.

Dans cet objectif, le Groupe informe périodiquement de sa situation financière et non financière, de ses programmes stratégiques et de comportement social, éthique et environnemental ainsi que de l'accomplissement de ses obligations et responsabilités concernant ces domaines.

Pour cela, l'Entité dispose d'une série de mécanismes de communication et de relation avec les clients, les actionnaires, les employés, les fournisseurs, les médias et la communauté en général qui assurent la transparence et l'honnêteté des informations du Groupe dans ses relations avec ses principaux groupes d'intérêt ainsi qu'avec la communauté financière, les institutions et les organismes régulateurs.

En complément des mécanismes prévus afin d'assurer une communication correcte de son activité entrepreneuriale, le Groupe met en place des politiques et mène à bien des initiatives favorisant l'accessibilité, la précision et la transparence des informations concernant les produits et les services qu'il propose et fournit à ses clients.

7. Cadre de gouvernance

La gestion durable au sein du Groupe est considérée de manière transversale et globale en raison de l'impact des critères ESG dans les différents secteurs de l'organisation et aussi en raison de leur application dans les filiales des différentes régions géographiques.

Toutefois, l'Entité s'est équipée d'un cadre de gouvernance qui permet de gérer la durabilité de façon correcte, adéquate et efficace sous surveillance matricielle.

7.1 Structure de gouvernance, rôles et fonctions

Dans la lignée des pratiques optimales, l'Entité possède un organe de direction pour la durabilité qui agit à deux niveaux :

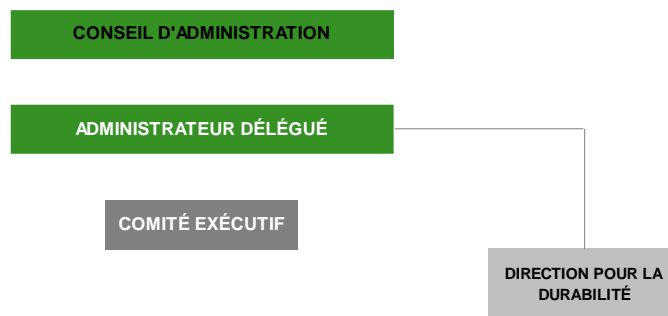
- Au niveau stratégique, et qui est subordonné à l'administrateur délégué (afin d'en assurer la transversalité) et qui rapporte au comité exécutif et au Conseil d'administration par le biais de l'administrateur délégué (en cohérence avec l'alignement stratégique).
- Au niveau opérationnel, il est chargé de la coordination des groupes de travail attribués à chaque projet (transversalité) afin d'inclure les aspects ESG au niveau stratégique, dans la gestion des risques et les décisions en matière d'investissement, principalement. En outre, il est responsable de la diffusion concernant l'évolution de l'Entité en termes de durabilité.

Un groupe de travail transversal dont la coordination appartient à l'organe de direction pour la durabilité est constitué et aura un représentant nommé par le responsable de chaque secteur/service impliqué. Et plus concrètement : Activité bancaire, Investissements, Marketing, Communication, Relations Sociales, Risques, Respect des réglementations et Services Opérationnels.

Il appartient au Conseil d'administration, et par délégation à l'administrateur délégué, de définir et de valider la stratégie de durabilité, d'adopter cette Politique de Développement Durable et de fournir à l'Entité les outils et les moyens pour sa mise en place.

Il appartient à l'administrateur délégué d'informer directement le Conseil d'administration de l'évolution de l'Entité en termes de durabilité, dans les temps et termes convenus.

Par délégation, il appartient à l'organe de direction pour la durabilité d'encourager l'essor et le développement stratégique accordé de concert et transversalement avec les autres services et régions impliqués.



8. Suivi, vérification, adoption et diffusion de la politique

L'administrateur délégué, sur délégation des fonctions et des responsabilités du Conseil d'administration, doit proposer les modifications de cette politique pour que le Conseil puisse procéder à leur analyse et à la validation qui en découle.

Cette politique doit, en outre, faire l'objet d'une vérification et d'une actualisation chaque fois que les circonstances ou les événements le suggèrent.

La Direction pour la durabilité, chargée de surveiller l'application et le contrôle de la Politique de durabilité et dont la fonction consiste à garantir l'application de la stratégie de durabilité, coordonne la gestion des aspects en lien avec cette politique et dynamise sa mise en place comme un élément transversal de la totalité du Groupe.

Par conséquent, la Direction pour la durabilité est responsable de rédiger et de modifier cette politique, une fois validée par le comité exécutif en tant qu'organe principal de direction de Creand Crédit Andorrà.

Cette politique sera diffusée à travers la page Web de Creand Crédit Andorrà, où elle sera disponible de façon permanente.

FIN DE LA POLITIQUE